



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023011

Domaine : 3.1

Date de convocation : 30 juin 2023

Date de l'affichage : 30 juin 2023

Date d'affichage de la délibération : 07 juillet 2023

Objet : 11 – Acquisition d'emprises foncières et modification d'un bail emphytéotique

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV (à partir de 20h15), Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h15)
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joelle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Absent : Mesdames Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Agnès LUXIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 23 (jusqu'à 20h15), 24 (à partir de 20h15)
- Votants : 30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

VU les plans de division réalisés par la société de géomètres experts Arptego ;

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230706-2023011-DE
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023

VU l'offre de cession à l'euro symbolique formulée par la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise en date du 8 novembre 2022 concernant les cessions foncières des parcelles AO 1075 (issue de la parcelle à divisée AO 580) d'une contenance de 100m² mais également des lots A, B et C correspondant au parc de stationnement et à l'alignement de fait de la rue Claude Bénard issus des parcelles AP103, AP104, AP142 et AP504 d'une contenance totale de 2773 m² ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2007 relative à la signature d'un bail emphytéotique avec l'Association Cultuelle des Musulmans d'Eragny ;

VU le bail emphytéotique au profit de l'Association Cultuelle des Musulmans d'Eragny du 25 juin 2007 ;

VU la Charte de l'évaluation du Domaine réalisé par la Direction des Finances Publiques ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal ;

VU l'avis favorable de la Commission Aménagements, Mobilité, Urbanisme et Environnement ;

CONSIDERANT la cohérence de lier les emprises foncières précitées au bail emphytéotique existant en vue, d'une part, de régulariser la situation administrative du parc de stationnement existant et, d'autre part, de protéger la façade nord du projet de construction souhaité par l'Association Cultuelle des Musulmans d'Eragny ;

CONSIDERANT que l'avis de la Direction des Finances Publiques concernant la valeur vénale du bien n'est pas prévu pour toute acquisition par les personnes publiques d'un bien inférieur à 180 000€ HT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir la parcelle AO 1075 (issue de la parcelle AO 580) d'une contenance de 100m² ainsi que des lots A, B et C correspondant au parc de stationnement et à l'alignement de fait de la rue Claude Bénard issus des parcelles AP103, AP104, AP142 et AP504 d'une contenance totale de 2773 m² pour la somme de 1€ (UN EURO) ;

DECIDE de mettre à disposition ces emprises foncières à l'Association Cultuelle des Musulmans d'Eragny via la signature d'un avenant au bail emphytéotique existant ou d'un nouveau bail emphytéotique ;

AUTORISE Monsieur le Maire et son Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et la mobilité à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes décisions ;

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Usé de réception en préfecture 095-219502184-20230706-2023011-DE Date de télétransmission : 19/07/2023 Date de réception préfecture : 19/07/2023
